...ommunes
...nvestissent

SMTUPPP
AVIS D'APPEL PUBLIC
À LA CONCURRENCE
Rectificatif

...eur : Syndicat mixte des transports urbains Pau Porte des ...P) Hôtel de France - 2 bis place Royale BP 547 64010 Pau ... BNHS entre la gare et l'Hôpital- Courants faibles - BIV - ...

...d'offres ouvert
...remise des offres est repoussée au 14 févier 2017 à ...

...avis : 16/01/2017

...OMMUNES DE BÉARN
...ULE INVESTISSENT
...nos annonces officielles et légales
...igne à consulter
...nil régional
...spublics.com
Nos communes investissent
La République des Pyrénées
L'ÉCLAIR

ao_pp_64860800

ASF Autoroutes du Sud de la France

APPEL À CANDIDATURE

ASF procède au renouvellement des agréments des dépanneurs-remorqueurs sur une partie des autoroutes A63 et A64

Objet de l'avis : organiser les opérations de dépannage et d'évacuation des véhicules VL et PL sur une section du réseau d'ASF

Secteurs concernés : recherche de 3 dépanneurs-remorqueurs VL :

- 1 poste pour le secteur 4 (A63 entre le PK 138.952 (St Geours de Maremne) et le PK 155.647 (Capbreton))
- 1 poste pour le secteur 10 (A64 entre le PK 170,716 (Capvern) et le PK 192,436 (Montréjeau))
- 1 poste pour le secteur 12 (A64 entre le PK 218,249 (Lestelle) et le PK 233,817 (Martres-Tolosane))

Et 1 dépanneur-remorqueur PL :

1 poste pour le secteur 21 (A63 entre le PK 138.952 (St Geours de Maremne) et le PK 205.488 (Biriatou) et A64 entre le PK 0 (bifurcation A63/A64) et le PK 11.120 (Briscous))

Durée d'agrément : 5 ans maximum pour les agréments VL / 6 ans maximum pour l'agrément PL

Lieu de retrait du dossier : ASF - District Sud-Atlantique / A63 - échangeur n° 5 - Bayonne Sud - route de Cambo-Maignon - 64600 Anglet - tél. 05 59 52 56 56 ou centre d'entretien de Saint-Gaudens / A64 - échangeur n° 18-31800 Estancarbon - tél. 05 61 94 64 00 - de 9 h à 12 heures et de 14 h à 16 heures du lundi au vendredi.

Le dossier de consultation comprenant notamment le règlement d'appel à candidatures et le cahier des charges sera remis sur demande du candidat.

Modalités de remise des candidatures : la liste des pièces à fournir et les modalités de remise des candidatures sont définies dans le dossier à retirer. Les dossiers seront adressés sous pli cacheté par LR/AR à:

- ASF - centre d'entretien de Saint-Gaudens (Isabelle MENVIELLE) - Lieu-dit Landes de Besson - 31800 Estancarbon

ou remis contre récépissé à:

- ASF - District Sud-Atlantique (adresse et horaires d'ouverture ci-dessus)
- ASF - centre d'entretien de Saint-Gaudens (adresse et horaires d'ouverture ci-dessus)

Date de réception des dossiers : les dossiers devront parvenir aux adresses ci-dessus **le mardi 28 février 2017 avant 16 heures, dernier délai.**

Critères de sélection des candidatures : distance du dépôt au lieu d'implantation, capacité d'exercice, niveau d'équipement/ installations du garage, tarifs pratiqués.

Les critères ainsi que leur pondération sont plus amplement définis dans le règlement d'appel à candidature.

Phasage de la procédure : après examen des candidatures (+ une visite sur place entre le 6 et le 7 mars 2017), les candidatures conformes sont analysées. Le rapport d'analyse est soumis à la commission interdépartementale d'agrément (préfecture de Tarbes) qui donnera son avis à la suite duquel ASF délivrera un agrément.

Renseignements : des renseignements complémentaires pourront être obtenus par courrier en écrivant à ASF - centre d'entretien de Saint-Gaudens (Isabelle MENVIELLE) - Lieu-dit Landes de Besson - 31800 Estancarbon au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres.

Date d'envoi de la publicité : 19 janvier 2017

ANNONCES ADMINISTRATIVES ET JUDICIAIRES

ao_pp_64877040

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

Préfecture des Pyrénées-Atlantiques

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE N°1

Source Labourdègne
Commune de Borce

Le public est informé qu'en application de l'arrêté préfectoral du 8 janvier 2017, il sera procédé à une enquête publique préalable à :

- la déclaration d'utilité publique des travaux de dérivation des eaux à partir de la source Labourdègne en application de l'article L215-13 du code de l'environnement ;
- l'autorisation de captage et de distribution d'eaux destinées à la consommation humaine ;
- la déclaration d'utilité publique de l'instauration des périmètres de protection autour du captage d'eau en application de l'article L1321-2 du code de la santé publique.

Du mercredi 1er février 2017 au jeudi 23 février 2017 inclus, le dossier, avec le registre annexé sera déposé à la mairie de Borce. Le public pourra en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture des bureaux et consigner éventuellement ses observations sur le registre ouvert à cet effet, ou les adresser, par écrit, au commissaire enquêteur à la mairie de Borce.

M. Jean-Pierre NOBLET, commandant de police en retraite, a été désigné par le président du tribunal administratif de Pau en qualité de commissaire enquêteur titulaire et **M. Cyril-Jean CATALOGNE**, chef de projet développement durable - agriculteur, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le commissaire enquêteur assurera des permanence pour recevoir les observations du public à la mairie de Borce les :

- **mercredi 1er février 2017 de 9 h à 12 heures**
- **mardi 14 février 2017 de 14 h à 17 heures**
- **jeudi 23 février 2017 de 14 h à 17 heures**

Dans un délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête, il rendra ses conclusions. Une copie du rapport et des conclusions sera adressée au maire de Borce pour y être sans délai, tenue à la disposition du public. Ces documents seront mis à la disposition du public, sur le site internet de la préfecture (www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr) pendant une durée d'un an.

Fait à Pau le 6 janvier 2017
Le préfet,
pour le Préfet et par délégation
La secrétaire générale, Marie AUBERT

ao_pp_64923090

Commune de Bidache

CRÉATION D'UNE ZONE D'AMÉNAGEMENT DIFFÉRÉ

sur le territoire de la commune de Bidache

Par arrêté préfectoral n°64-2016-12-29-008 du 29 décembre 2016, a été créée la zone d'aménagement différé dénommée «ZAD de Bidache».

La commune de Bidache est désignée comme titulaire du droit de préemption.

Copie de cet acte et le plan délimitant le périmètre sont déposés à la mairie de Bidache.

SÉANCE DU MERCREDI 18 JANVIER 2017

C 40

4853,4 pts

	Dernier €	%Var.	%31/12
...dt			
...nier €			
021,58	- 0,21	+ 0,10	
30,14	- 0,13	- 0,14	
65,21	- 0,14	- 0,11	
647,6	- 0,14	- 0,16	
879,76	- 0,12	+ 0,27	
...nier €			
5,03	- 2,97	+ 9,87	
4,63	- 1,63	- 7,79	
5,95	- 3,25	- 5,56	
4,355	- 0,23	+ 8,26	
92,85	- 0,53	+ 1,03	
1,976	- 0,20	- 3,83	
102,4	- 0,10	- 3,08	
4,84	- 0,78	+ 3,18	
17,8	- 2,33	+ 9,15	
5,9	- 0,13	- 3,67	
5,89	- 0,96	- 1,09	
3,22	- 0,53	+ 3,52	
186	+ 0,05	+ 0,43	
67	+ 0,66	+ 0,42	
9,885	- 0,43	+ 0,04	
4,09	- 5,10	+ 7,35	
0,08	- 0,08	+ 0,71	
0,95	- 0,43	+ 3,46	
3,545	+ 1,87	+ 0,28	
1,745	+ 2,99	+ 10,39	
1,28	- 3,03	- 5,19	
4,56	+ 1,90	+ 6,02	
24,3	+ 1,67	- 2,80	
0,09	+ 0,45	- 3,07	
2,22	- 0,41	+ 6,26	
29,2	+ 2,46	+ 10,31	
101,9	+ 0,15	+ 1,65	
3,15	- 1,93	- 3,48	
9,84	- 0,20	- 2,48	
32	- 1,08	+ 6,35	
3,25	- 3,25	- 3,64	
24,05	- 0,72	- 3,95	
46,95	- 0,20	+ 3,56	
9,69	- 1,44	- 1,42	

Once d'or
à Londres
- 0,11 % à 1214,75 $

Boiron	85,29	+ 0,34	+ 1,33
Bollore	3,598	+ 0,25	+ 7,40
Bondueile	25,45	+ 1,92	+ 1,76
Bourbon	11,46	- 3,45	- 6,45
Bouygues	34,21	- 0,84	+ 0,48
Bureau Veritas	17,885	- 2,35	- 2,85
Burelle	1004,95	+ 0,69	+ 5,78
Cap Gemini	77,53	- 1,45	- 3,27
Capelli	27,9	-	+ 10,63
Carrefour	22,94	+ 0,95	+ 0,22
Casino Guichard	51	- 1,43	+ 11,67
CDA-Cie des Alpes	18,91	+ 0,32	+ 0,05
Cegedim	28,04	+ 0,86	+ 7,02
CeGeREAL	37	-	- 1,88
Cerenis Therapeu.	7,35	- 8,13	- 15,03
CGG	10,01	- 2,72	- 26,99
Christian Dior	204,4	+ 0,59	+ 2,58
Cic	172,1	- 0,41	- 0,92
CNP Assurances	17,47	+ 0,06	- 0,74
Coface	6,17	- 2,37	- 0,48
Colas	146,5	- 0,85	+ 4,01
Credit Agricole	12,35	- 0,72	+ 4,34
Danone	59,96	+ 0,03	- 0,40
Dassault-Aviation	1091	+ 0,19	+ 2,77
Dassault Systemes	72,43	- 0,18	+ 0,06
Derichebourg	4,574	+ 0,26	+ 8,88
Dexia NR	11,35	- 5,18	+ 8,82
Direct Energie	34,05	+ 0,28	- 4,62
Edenred	20,125	+ 0,63	+ 6,85
EDF	9,3	+ 3,33	- 3,93
Eiffage	67,74	+ 0,73	+ 2,25
Elect.Strasbourg	107,54	- 0,07	+ 2,75
Elior	21,005	- 0,62	- 3,29
Elis	17,11	- 0,09	+ 0,94
Engie	11,79	-	- 2,72
Eramet	55,5	- 2,17	- 2,19
Essilor Intl	113,5	- 1,18	+ 5,73
Esso	41,87	+ 0,38	+ 1,72
Euler Hermes Gp	82,99	- 0,01	- 0,61
Eurazeo	56,53	- 0,27	+ 1,71
Euro Disney	1,21	-	-
Euro Ressources	3,54	+ 0,28	- 2,21
Europcar	9,25	- 0,21	- 3,99
Eurosic	38,2	- 0,47	+ 5,52
Eutelsat Com.	17,795	- 0,06	- 3,26
Exel Industries	76,8	+ 1,72	+ 0,59

Euro/Dollar
en continu
+ 0,76 % à 1,0681 $

Faurecia	39,785	+ 0,19	+ 8,01
Fdl	7,58	+ 0,27	+ 1,20
FFP	73,57	- 0,18	+ 1,83
Fimalac	117,19	+ 1,20	+ 15,06
Flo (Groupe)	0,76	-	+ 13,43
Fonciere Paris	134,08	- 1,30	+ 5,17
Fonciere des Murs	26,65	+ 0,60	+ 2,38
Fonciere Inea	37,76	- 0,11	- 0,63
Fonci.Lyon.	48,7	+ 0,21	- 0,51
Gaumont	55,12	- 0,11	- 0,51
Gecina	123,85	- 0,52	- 5,78
Generale de Sante	14,9	- 3,25	- 5,34
Genfit	21,58	- 1,24	+ 2,71
Gensight Biologics	7,74	- 0,90	- 0,13
Groupe Eurotunnel	9,039	- 0,09	+ 0,06
Gpe FNAC	60,78	+ 1,30	- 5,37
Groupe Partouche	39,85	+ 1,92	+ 0,63
GTT	38,685	- 1,73	- 5,86
Guerbet S.A.	80	- 3,66	+ 12,38
Haulotte Group	14,8	+ 0,07	+ 5,26
Havas	8,5	+ 0,47	+ 6,25
Hermes intl	405,4	+ 0,37	+ 3,95
Icade	66,57	- 0,31	- 1,80
IDI	27,5	+ 0,70	+ 5,77
Iliad	184,9	- 0,48	+ 1,23
Imerys	73,86	- 0,38	+ 2,48
Ingenico Group	78,97	- 0,59	+ 4,09
Inside Secure	2,21	- 5,15	- 11,95
Interparfums	27,5	- 0,36	+ 0,36
Ipsen	73,06	+ 0,91	+ 6,35
Jacques Bogart	12,99	- 0,84	- 2,26
Jacquet Metal Sce	20,5	+ 0,24	+ 3,48
JC Decaux	28,76	- 0,83	+ 2,97
Kaufman et Broad	37,4	+ 0,40	+ 10,65
Kering	226,35	+ 0,65	+ 6,12
Klepierre	36,16	+ 1,15	- 3,17
Korian	25,36	-	- 8,91
LafargeHolcim Ltd	47,865	- 1,15	- 4,11
Lagardere	25,2	- 1,18	- 4,53
Lanson-Bcc	33,8	-	-
Laurent-Perrier	67,79	+ 2,34	- 5,85
Ldc	96,02	- 0,19	+ 1,62
Legrand	53,77	- 0,11	- 0,33
L'Oreal	169,55	- 0,03	- 2,22
LVMH	188,1	+ 0,67	+ 3,69
M6-Metropole TV	18	+ 0,06	+ 1,87
Maisons du Monde	26,935	+ 0,32	+ 7,55
Manitou	20,1	- 2,19	+ 7,49
Manutan Inter.	70,25	- 0,47	+ 0,79
Mauna Kea Tech	3,04	- 0,33	+ 0,66
Maurel et Prom	-	-	+ 0,47
Mediawan	-	-	+ 1,61
Mercialys	19,125	+ 0,08	- 0,62
Mersen	22,9	- 0,17	+ 12,70
Michelin	103,6	- 0,62	- 1,99
Natixis	5,451	- 0,67	+ 1,70
Naturex	85	+ 1,19	-
Neopost	30,96	- 0,77	+ 4,17
Neurones	21,8	+ 0,42	- 2,50
Nexans	53,46	+ 1,27	+ 8,64
Nexity	44,995	+ 0,18	+ 1,20
Nicox	8,469	- 1,02	- 0,73

Brent
à Londres
- 0,65 % à 55,11 $

NRJ Group	9,7	+ 2,11	+ 1,57
Odet(Financ.)	777,2	+ 0,26	+ 7,94
Orange	14,97	+ 0,07	+ 3,71
Orege	4,3	+ 3,37	-
Parrot	7,85	- 3,33	- 24,37
Pernod Ricard	106,8	+ 1,47	+ 3,74
Peugeot	16,89	- 0,06	+ 9,00
Pierre Vacances	41,78	+ 4,58	+ 10,15
Plastic Omn.	31,525	- 0,69	+ 3,94
Publicis Groupe	64,43	- 0,86	- 1,71
Rallye	20,2	+ 0,20	+ 9,66
Recylex S.A.	3,94	- 2,96	- 8,37
Remy Cointreau	81,85	+ 0,84	+ 1,02
Renault	84,85	+ 0,55	+ 0,40
Rexel	16,48	+ 0,92	+ 5,40
Robertet	361,51	- 1,36	+ 3,29
Rothschild & Co	25,995	- 0,02	+ 1,15
Rubis	78,14	- 0,22	- 0,24
Safran	67,27	+ 0,22	- 1,68
Saint-Gobain	45,63	+ 0,84	+ 3,11
Samse	146,8	- 0,14	+ 0,55
Sanofi	76,5	+ 0,50	- 0,52
Sartorius Stedim	59,47	- 0,60	- 0,83
Savencia	71,5	+ 2,88	+ 6,88
Schneider Electric	67,41	+ 0,10	+ 1,97
Scor Se	31,47	- 1,04	- 4,14
Seb	118	- 0,13	- 8,35
Seche Environnem.	28,25	-	- 2,42
Sequana	1,88	- 3,09	+ 11,24
SFR Group	26,18	- 0,65	- 2,42
Showroomprive	22,7	+ 1,89	+ 6,47
Societe Generale	45,515	- 0,68	- 2,63
Sodexo	102,8	- 0,87	- 5,86
Soitec	1,55	- 0,64	+ 5,44
Solocal Gpe	2,471	- 2,37	- 19,88
Somfy	399	- 1,48	+ 2,94
Sopra Steria Group	108,25	+ 0,05	+ 0,37
Spie	21,305	+ 0,33	+ 6,45
S.T. Dupont	0,18	- 5,26	-
Stef	85,75	+ 0,74	+ 7,42
STMicroelectr.	10,82	+ 1,07	+ 0,42
Suez Env.	13,92	+ 0,04	- 0,68
Supersonics	2,18	- 0,91	+ 0,46
Technicolor	3,942	+ 0,43	- 23,31
Technipfmc	-	-	
Teleperformance	98,27	- 0,06	+ 3,12
Terreis	33,3	- 0,95	+ 0,82
Tessi	145,45	- 0,57	- 9,66
TF1	9,858	+ 0,46	+ 4,31
TFF Group	106,9	+ 0,94	+ 6,90
Thales	88,67	- 0,35	- 3,76
Thermador Gp	84	- 0,05	+ 0,60
Total	48,255	+ 0,12	- 0,95
Tour Eiffel	52,45	-	- 0,10
Transgene	2,67	-	- 0,37
Trigano	81,48	+ 0,36	+ 9,62
Ubisoft Entertain.	30,38	- 0,77	- 10,12
Unibail-Rodamco	217,6	+ 0,42	- 4,04
Union Fin.France	24,8	+ 0,61	+ 4,20
Valeo	55,24	- 0,58	+ 1,15
Vallourec	6,68	- 2,48	+ 1,98
Veolia Environ.	15,46	- 0,61	- 4,42
Viadeo	-	-	-
Viel et Cie	4,19	-	- 3,68
Vilmorin & Cie	62,1	- 0,40	+ 3,79
Vinci	65,16	+ 0,26	+ 0,71
Vivendi	17,55	- 0,57	- 2,80
Voltalia	9,02	- 0,44	+ 5,01
Vranken - Pommery	22,59	+ 0,85	+ 0,44
Wendel	112	- 0,89	- 2,10
Worldline	25,45	+ 2,39	- 4,97
XPO Logistics	196,8	- 3,03	- 4,00
Zodiac Aerospace	23,31	- 0,53	+ 6,85

Marché de l'or

	Dernier €	%Var.	%31/12
Lingot	37200	+ 0,90	+ 5,23
Napoléon	217,8	+ 0,41	+ 3,03
Piece 20 Dollars	1210	0,00	0,00
Piece 10 Dollars	617	0,00	+ 2,49
Piece 50 Pesos	1375	0,00	+ 3,38
Souverain	273,9	0,00	+ 4,14
Piece Latine 20F	212,5	+ 1,14	+ 2,66
Piece 10 Florins	222,9	0,00	+ 4,26
Piece Suisse 20F	214	- 0,33	+ 1,90

Les chiffres-clés de l'économie

Indice des prix à la consommation
dec 2016: 100,65 - Var. sur un an: + 0,60 %
Indice INSEE de référence des loyers
3eme tr. 2016: 125,33 - Var. sur un an: + 0,06 %
Plafond de la sécurité sociale : 3269€
Smic horaire brut : 9.76€
Taux moyen immob. à 20 ans : 1,6 %
Taux d'usure découvert part. : 13,37 %
Taux de base bancaire : + 6,60 %
Taux de chômage : 9,7 %

...ETONS
...OR
PAIEMENT IMMÉDIAT
Pièces or et argent * Lingots
* Bijoux anciens et occasion * Platine
Pierres précieuses * Montres de marque
Vente en ligne de montres et bijoux : occmp.fr
BORDEAUX
119, cours Alsace-Lorraine
05 56 79 07 45
...oire sur les métaux précieux. Paiement en espèces non autorisé. Interdit aux mineurs, carte d'identité à produire lors de la vente d'or.

Passer une annonce
05 59 82 20 49
La Rép L'ÉCLAIR DES PYRÉNÉES

SUD OUEST
www.sudouest.fr

Annonces légales et offici

sudouest-legales.fr - sudouest-marchespublics.com - Affilié à francemarches.co

Annonces administratives et judiciaires

64916230 _BTR

Communauté d'agglomération du Pays Basque
Commune d'Anglet

PROJETS DE MODIFICATIONS N° 2 ET 3 DU PLU DE LA COMMUNE D'ANGLET

Avis d'enquête publique conjointe n° 2

Par décision en date du 21 décembre 2016, le président de l'agglomération a prescrit l'ouverture de l'enquête publique conjointe relative aux projets de modifications n° 2 et 3 du plan local d'urbanisme de la commune d'Anglet qui se déroulera pendant une durée de 32 jours consécutifs du **lundi 16 janvier 2017 (9 heures) au jeudi 16 février 2017 (17 heures) inclus.**

Les projets de modifications n° 2 et 3 du plan local d'urbanisme de la commune d'Anglet ont pour objet l'ouverture à l'urbanisation d'une partie de la zone IIAUa de Sutar (projet de création d'un pôle de quartier à Sutar) pour la modification n° 2, et l'ouverture à l'urbanisation de la zone IIAUe de Labordotte (projet de création d'une zone d'activités économiques) pour la modification n° 3, ces deux projets entrant dans le champ d'application de la procédure de modification défini à l'article L 153-38 du Code de l'urbanisme.

L'autorité compétente en matière d'urbanisme est l'Agglomération Côte Basque-Adour jusqu'au 31 décembre 2016 puis la Communauté d'agglomération du Pays Basque à partir du 1er janvier 2017. Les projets de modifications n° 2 et 3 du PLU seront approuvés par délibération du conseil de la Communauté d'agglomération du Pays Basque après enquête publique.

M. Christian LECAILLON, ingénieur des travaux publics en retraite, a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur titulaire, et **Mme Anne SAOUTER**, docteur en anthropologie sociale et historique de l'Europe, a été désignée en qualité de commissaire-enquêteur suppléant, par décision du Tribunal administratif de Pau n° E16000183/64 en date du 28 novembre 2016.

Le dossier d'enquête publique, comprenant les projets de modifications n° 2 et 3 du plan local d'urbanisme de la commune d'Anglet, le dossier administratif comportant les pièces énoncées à l'article R.123-8 du Code de l'environnement, ainsi que les registres d'observations à feuillets non mobiles propres à chacun des deux projets, qui seront côtés et paraphés par le commissaire-enquêteur et seront déposés à la mairie d'Anglet, rue Amédée-Dufourg, Direction du Développement Urbain, et au siège de l'Agglomération Côte Basque-Adour (puis de la Communauté d'agglomération du Pays Basque à partir du 1er janvier 2017) 15, avenue Foch à Bayonne, Direction du Développement Urbain - pour y être consultés pendant toute la durée de l'enquête à :

la Communauté d'agglomération du Pays Basque : jours habituels d'ouverture des bureaux, de 9 h à 12 heures et de 14 h à 17 heures ; la mairie d'Anglet : jours habituels d'ouverture des bureaux de la Direction du développement urbain : lundi, 13 h 30 à 18 heures ; mardi et jeudi, 8 h à 12 heures et 13 h 30 à 18 heures ; mercredi, 8 h à 12 heures ; vendredi, 8 h à 12 heures et 13 h 30 à 17 heures ; sur le site de l'agglomération www.agglo-cotebasque.fr

Chacun pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur les registres ou les adresser au siège de l'enquête par écrit à : M. le Commissaire-Enquêteur du PLU d'Anglet, mairie d'Anglet, Direction du développement urbain, rue Amédée-Dufourg, 64600 Anglet, ou par courriel à l'adresse suivante : commissaire-enqueteur.1@agglo-cotebasque.fr

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie d'Anglet, les :
Lundi 16 janvier 2017, de 9 h à 12 heures.
Mardi 24 janvier 2017, de 14 h à 17 heures.
Jeudi 2 février 2017, de 9 h à 12 heures.
Jeudi 16 février 2017, de 14 h à 17 heures.

Le rapport et les conclusions motivées établis par le commissaire-enquêteur pourront être consultés à la mairie d'Anglet et à l'Agglomération du Pays Basque aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, sur le site Internet de la mairie d'Anglet http://www.anglet.fr et sur le site Internet de la Communauté d'Agglomération du Pays Basque pendant une durée d'un an courant à compter de la date de la clôture de l'enquête, ainsi qu'à la préfecture des Pyrénées-Atlantiques à Pau.

Les projets de modifications n° 2 et 3 du plan local d'urbanisme de la commune d'Anglet ne comportent ni évaluation environnementale, ni étude d'impact, de sorte qu'il n'existe pas d'avis de l'autorité compétente portant sur une évaluation environnementale.

Les informations peuvent être demandées auprès de l'agglomération : Direction du développement urbain, M. Julien BETBEDER : 05 59 44 72 72 ; à la mairie d'Anglet, Direction du développement urbain, Mme Gracy PRADIER-GULDNER : 05 59 58 35 35.

Toute personne peut, à sa demande et à ses frais, obtenir communication d'une copie du dossier d'enquête auprès de l'Agglomération du Pays Basque.

Le Président.

64926910 _BTR

Commune d'Halsou

CRÉATION DE LA ZONE D'AMÉNAGEMENT

Dans le cadre de la concertation de la création de la Zone d'aménagement concerté liée au projet d'aménagement d'un quartier destiné principalement à la réalisation de logements notamment sociaux, commerces et services, et espaces et équipements publics, en continuité du centre bourg, intitulé projet KARRIKA, déclaré d'utilité publique par arrêté préfectoral du 11 septembre 2013, la municipalité souhaite vous convier à la présentation de son étude d'impact.
Cette réunion publique se tiendra à la Maison pour Tous, le samedi 21 janvier 2017, à 10 h 30.

Le Maire, Vincent CARPENTIER.

64922990 _LAV

Commune de Bidache

CRÉATION D'UNE ZONE D'AMÉNAGEMENT DIFFÉRÉ

sur le territoire de la commune de Bidache

Par arrêté préfectoral n° 64-2016-12-29-008 du 29 décembre 2016, a été créée la zone d'aménagement différé dénommée ZAD de Bidache.

La commune de Bidache est désignée comme titulaire du droit de préemption.

Copie de cet acte et le plan délimitant le périmètre sont déposés à la mairie de Bidache.

Passer une annonce
dans votre quotidien
c'est simple et efficace !
www.sudouest-annonces.com - 05 35 31 27 27
8 h-17 h (semaine)

Nos communes investissent

MARCHÉS PUBLICS > À 90 000 €

ao_pp_64860800

ASF

Autoroutes du Sud de la France

APPEL À CANDIDATURE

ASF procède au renouvellement des agréments des dépanneurs-remorqueurs sur une partie des autoroutes A63 et A64

Objet de l'avis : organiser les opérations de dépannage et d'évacuation des véhicules VL et PL sur une section du réseau d'ASF

Secteurs concernés : recherche de 3 dépanneurs-remorqueurs VL :
- 1 poste pour le secteur 4 (A63 entre le PK 138.952 (St Geours de Maremne) et le PK 155.647 (Capbreton))
- 1 poste pour le secteur 10 (A64 entre le PK 170,716 (Capvern) et le PK 192,436 (Montréjeau))
- 1 poste pour le secteur 12 (A64 entre le PK 218,249 (Lestelle) et le PK 233,817 (Martres-Tolosane))

Et 1 dépanneur-remorqueur PL :

1 poste pour le secteur 21 (A63 entre le PK 138,952 (St Geours de Maremne) et le PK 205.488 (Biriatou) et A64 entre le PK 0 (bifurcation A63/A64) et le PK 11.120 (Briscous))

Durée d'agrément : 5 ans maximum pour les agréments VL / 6 ans maximum pour l'agrément PL

Lieu de retrait du dossier : ASF - District Sud-Atlantique / A63 - échangeur n° 5 - Bayonne Sud - route de Cambo-Maignon - 64600 Anglet - tél. 05 59 52 56 56 ou centre d'entretien de Saint-Gaudens / A64 - échangeur n° 18-31800 Estancarbon - tél. 05 61 94 64 00 - de 9 h à 12 heures et de 14 h à 16 heures du lundi au vendredi.

Le dossier de consultation comprenant notamment le règlement d'appel à candidatures et le cahier des charges sera remis sur demande du candidat.

Modalités de remise des candidatures : la liste des pièces à fournir et les modalités de remise des candidatures sont définies dans le dossier à retirer. Les dossiers seront adressés sous pli cacheté par LR/AR à:
- ASF - centre d'entretien de Saint-Gaudens (Isabelle MENVIELLE) - Lieu-dit Landes de Besson - 31800 Estancarbon

ou remis contre récépissé à:
- ASF - District Sud-Atlantique (adresse et horaires d'ouverture ci-dessus)
- ASF - centre d'entretien de Saint-Gaudens (adresse et horaires d'ouverture ci-dessus)

Date de réception des dossiers : les dossiers devront parvenir aux adresses ci-dessus **le mardi 28 février 2017 avant 16 heures, dernier délai.**

Critères de sélection des candidatures : distance du dépôt au lieu d'implantation, capacité d'exercice, niveau d'équipement/ installations du garage, tarifs pratiqués.

Les critères ainsi que leur pondération sont plus amplement définis dans le règlement d'appel à candidatures.

Phasage de la procédure : après examen des candidatures (+ une visite sur place entre le 6 et le 7 mars 2017), les candidatures conformes sont analysées. Le rapport d'analyse est soumis à la commission interdépartementale d'agrément (préfecture de Tarbes) qui donnera son avis à la suite duquel ASF délivrera un agrément.

Renseignements : des renseignements complémentaires pourront être obtenus par courrier en écrivant à ASF - centre d'entretien de Saint-Gaudens (Isabelle MENVIELLE) - Lieu-dit Landes de Besson - 31800 Estancarbon au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres.

Date d'envoi de la publicité : 19 janvier 2017

ao_pp_64925160

PAU Béarn Pyrénées Communauté d'Agglomération

AVIS D
À LA CONCUR

Rectificatif

Organisme acheteur : Syndicat mixte des transports urbains Pau Porte des Pyrénées (SMTUPPP) Hôtel de France - 2 bis place Royale BP 547 64010 Pau

Objet : 1e ligne de BNHS entre la gare et l'Hôpital- Courants faibles - BIV - Vidéosurveillance

Procédure : appel d'offres ouvert

La date limite de remise des offres est repoussée au 14 févier 2017 à 16h30

Date d'envoi de l'avis : 16/01/2017

DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

64930970 _CHA

Ville de Bayonne

APPEL PUBLIC À CANDIDATURES

Pour l'occupation d'un emplacement aux halles municipales de Bayonne

Collectivité qui lance la procédure : Ville de Bayonne, service des droits de place, Les Halles - 1er étage, quai Commandant-Roquebert, 64100 Bayonne. Tél. 05 59 59 21 81 e-mail : droits.de.place@bayonne.fr

Objet de la consultation : la ville de Bayonne lance un appel à candidatures en vue de l'attribution de l'étal n°2 d'une surface de 16 m² au sein des Halles municipales de Bayonne. La destination du commerce, sans être prédéfinie, sera la vente et la dégustation sur place de produits alimentaires. L'étal devra être aménagé de manière à intégrer un espace dédié à la dégustation des produits commercialisés.

Retrait des dossiers de consultation : Le dossier de consultation sera transmis gratuitement aux personnes intéressées, sur demande au Service des droits de place de la ville de Bayonne (coordonnées ci-dessus).

Modalités de remise des offres : Les offres contenant les pièces demandées au dossier de consultation seront adressées à la ville de Bayonne. Service des droits de place, avant le jeudi 9 février 2017 à 11 heures.

Date d'envoi du présent avis : Le 17 janvier 2017.